

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement des Hauts-de-France
Séance plénière du 30 novembre 2017

Actualités ANAH

1- État d'avancement de la programmation 2017

• Atteinte des objectifs

	20 novembre 2017		20 novembre 2016		Evol 2016 / 2017
	Logts		Logts		Logts
Total	4 254		3 702		15%
PB. Bailleurs	214		237		-10%
PO. Occupants	4 040		3 465		17%
	Logts	Objectifs	Logts	Objectifs	Logts
PO. Propriétaires occupants					
Logements indignes/Logements très dégradés	101	505	132	472	-23%
Autonomie	791	1 000	760	900	4%
Energie (hors HI-TD-autonomie)	3 099	6 450	2 512	6 450	23%
PB. Propriétaires bailleurs					
Logements indignes/Logements très dégradés	149	285	155	250	-4%
Logements moyennement dégradés et Energie	65	390	82	335	-21%

Les territoires de la région sont en difficultés sur la population cible « propriétaires bailleurs » avec, en particulier, une forte baisse de la priorité « lutte contre la précarité énergétique » par rapport à 2016, soit - 21 %. cet écart est au niveau national de + 1 %. Par contre sur la priorité « logements indignes très dégradés », on note une baisse de 4 % par rapport à 2016 alors qu'au niveau national cet écart est de -32 %.

Au niveau régional, la priorité Propriétaires Occupants Énergie est en forte progression par rapport à l'année dernière soit + 23 % par rapport à la même date en 2016.

On observe sur la priorité Propriétaires Occupants LHI, au 20 novembre, un écart de -23 % par rapport à la même date en 2016.

• Consommations des crédits

Dotations régionales au 20 novembre :

Crédits Anah : 71,77 M€ consommés à 46% soit 32,96 M€

Crédits Fart : 15,27 M€ consommés à 38,33% soit 5,85 M€

- **Avancement par territoire du programme Habiter Mieux au 20 novembre 2017**

L'état d'avancement est disparate dans l'atteinte des objectifs de rénovation énergétique du parc en propriété occupante. Certains territoires atteignent de bons résultats. Les plus avancés, au-delà de 50% de leur objectif initial, sont : la CA Boulogne, la CA du Soissonnais, la CA de Compiègne, la CU d'Arras, la CA de Maubeuge Val de Sambre, la CA de Lens-Liévin, la CA Béthune Bruay Artois Lys Romane et les délégations locales du Pas-de-Calais et du Nord.

2- Plan d'actions Habiter Mieux

Pour 2018, le gouvernement confirme les objectifs du programme Habiter Mieux à 75 000 logements (y compris les co-propriétés) pendant 5 ans.

Pour accélérer la résorption des passoires thermiques, l'ANAH a animé en septembre une réflexion pour autour de 2 axes

- Comment atteindre son objectif de 75 000 logements annuels en matière de rénovation énergétique pour les propriétaires occupants ?
- Comment le programme Habiter Mieux peut-il jouer le rôle de levier pour atteindre l'objectif global annuel de 150 000 rénovations énergétiques des passoires thermiques fixé par le gouvernement ?

La DREAL Hauts de France a animé, le 24 novembre dernier, des débats similaires en région avec les acteurs locaux en charge de la mise en œuvre du programme Habiter Mieux : les DDT(M), des délégataires des aides à la pierre, la Région, des EPCI, des ADIL. Cet atelier a réuni plus de 20 personnes.

Ces échanges permettront d'alimenter les réflexions locales et nationales sur les évolutions et pistes d'amélioration à apporter au programme Habiter Mieux.

3- Perspectives 2018

- **Simplification et dématérialisation**

Initiée en mars 2016 par l'ANAH, la démarche de modernisation des procédures pour les propriétaires occupants est entrée en phase opérationnelle pour les départements pilote, dont le Pas-de-Calais. Les propriétaires occupants peuvent désormais effectuer leur demande via la plate-forme monprojet.anah.gouv.fr

Le déploiement du service en ligne sur les autres départements de la Région Hauts-de-France se déroulera de janvier à avril 2018.

Il se déroulera en 2 phases successives :

- la simplification des procédures (diagnostic des pratiques, dossier simplifié, etc.)
- des sessions de formation à l'utilisation de la plateforme par les services utilisateurs en présence de l'ANAH et de son prestataire

À plus long terme, l'ANAH envisage le déploiement du service en ligne pour les copropriétés dès juin 2018 et pour les propriétaires bailleurs courant octobre/novembre 2018.

- **Mission d'AMO PRIS Anah-EIE-PTRE**

La région Hauts-de-France compte 102 guichets d'information : 40 Espaces info Énergie (EIE), 56 Points Rénovation Infos Services (PRIS ANAH et EIE) et 6 Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE).

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE), prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance Verte, l'État, la région Hauts de France et l'ADEME souhaitent analyser la qualité du service rendu à l'utilisateur par les guichets d'information et la qualité de leur couverture territoriale en vue d'améliorer et harmoniser le service rendu.

A cette fin, l'ANAH finance une mission d'AMO confiée aux bureaux d'étude ATEMA Conseil et Bati-tend.

Cette étude s'appuie sur l'analyse de 4 configurations différentes de coexistence de PRIS ANAH, de PRIS EIE et de PTRE.

Cette mission se déroule en 4 phases :

- le choix des configurations territoriales
- la conception d'un questionnaire préalable et d'une trame de questionnement pour les entretiens
- la réalisation des entretiens
- la présentation de la synthèse et des pistes d'évolution

Le rapport final de l'étude sera communiqué en janvier 2018